Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260226-2026_C_14-DE



## - EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Délibération n° : 2026-C-14** **Séance du 26 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle Serge Gas à Pleine-Fougères, sous la Présidence de Denis RAPINEL, Président de la Communauté de communes.

**Etaient présents :** DOLBOIS Jérôme - JOUQUAN Odile - MABILE Marie-Odile (Dol de Bretagne) - THEBAULT Louis - PIGEON Sylvie - BRUNE Didier (Pleine-Fougères) - COMMEREUC Sylvie - BOURDAIS Olivier (Baguer-Morvan) - DUGUEPEROUX Sylvie - GUILLOUX David - MASSON Eliane (Baguer-Pican) - DAVY André (Broualan) - RAME PRUNAUX Sylvie (Epiniac) - BEREST Audrey (Cherrueix) - FAUVEL Christine – VIGOUR David (La Boussac) - SOLIER Marie-Elisabeth - ROBINARD Didier (Mont-Dol) – MAINSARD François - CAILLET Marie-José (Roz-Landrieux) - FAMBON Christophe - HENRI Marie-Jeanne (Roz-sur-Couesnon) - GOBICHON Jean-François (Saint-Broladre) - HERY Jean-Pierre (Saint-Georges de Gréhaigne) - BATHELLIER Nicolas (Sains) - LEPORT Louis (Saint-Marcan) - CHAPDELAINE Rémi (Sougéal) - LEJANVRE Jeanine (Trans La Forêt) - BARATAUD Clarisse (Le Vivier-sur-Mer)

**Absents excusés :** LEBRET Gilles (procuration à BOURDAIS Olivier) - TRECAN Marilyne (procuration à THEBAULT Louis) - DUFEU Gérard suppléant indisponible (procuration à LEJANVRE Jeanine) - TAILLEBOIS Jean-Michel (procuration à BEREST Audrey) - VETTIER Arnaud (procuration à BARATAUD Clarisse) - COADIC Xavier - LEVERGNEUX Julien - DESPRES Jean-Louis - COLUSSI Delphine - CHEREL Stéphanie - GREGOIRE Charlotte

**Secrétaire de séance** : **Marie-José CAILLET**

**Convocation en date du 17 février 2026**

---

**Pôle Aménagement et Développement - Service Aménagement et Cadre de Vie - Lotissement « La Croix Ban » à TRANS-LA-FORËT – Tranche 2 - Vente du lot n° 11 au profit de M. et Mme MERROUK** / 3.2 Aliénations

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
**VU** l'arrêté n°2022-297 en date du 2 mai 2022 portant délégation de pouvoir du Président au 1er Vice-Président afin de signer les compromis et ventes de terrains dans les lotissements à vocation résidentielle communautaires,
**VU** l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel,
**VU** la délibération du Conseil Municipal de la Commune de TRANS-LA-FORÊT n° 2021-8-4/7 en date du 26 novembre 2021 portant numérotation et nom de voie dudit lotissement,
**VU** la délibération du Conseil communautaire n° 2024-C-109 en date du 18 juillet 2024, fixant le prix de vente des terrains viabilisés de la tranche 2, en vue de leur commercialisation à hauteur de 44,43 HT/le m²
**VU** le compromis signé des deux parties le 14 janvier 2026 et reçu par les acquéreurs le 24 janvier 2026, concernant la parcelle cadastrée AB 502, lot n°11, au 10, rue de la Croix Ban d'une superficie de 393 m² - Tranche 2 du lotissement La Croix Ban à Trans-la-Forêt, pour une durée de 12 mois à compter de ladite signature,

**CONSIDERANT** le courrier en date du 28 août 2025, de M. MERROUK Adam et Mme MERROUK Annaëlle, faisant part du souhait de réserver un terrain dans ledit lotissement La Croix Ban à Trans-la-Forêt - tranche 2 – lot n°11, situé au 10, rue de la Croix Ban,

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260226-2026_C_14-DE



**CONSIDERANT** que la Communauté de communes, au titre de sa compétence « Politique du logement et Cadre de vie », est compétente pour procéder à la vente à M. MERROUK Adam et Mme MERROUK Annaëlle, d'un terrain de 393 m² du lotissement « La Croix Ban » à TRANS-LA-FORÊT, au prix de 44,43 € HT le m², soit au prix de 17 460,99 € HT,
**CONSIDERANT** qu'il est précisé que la TVA sur marge est évaluée à hauteur de 5,74 €/m², et donc que le prix TTC dudit lot est évalué au prix de 19 716,81 € TTC,
**CONSIDERANT** la mise en place d'une convention sous seing privé tenant lieu de compromis pour le versement d'arrhes à hauteur de 10 % sur le prix vente TTC, soit 1 971,68 €

**VU** l'avis du Bureau en date du 17 février 2026,

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1er Vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire, au Cadre vie et au Développement touristique,**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
**A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**
**DECIDE**

- **D'APPROUVER** la vente du lot n° 11 au 10, rue de la Croix Ban de la Tranche 2 du lotissement La Croix Ban à Trans-la-Forêt, parcelle cadastrée AB 502 d'une superficie de 393 m² à M. MERROUK Adam et Mme MERROUK Annaëlle,
- **DE PRECISER** que les acquéreurs confirmeront la cession en versant à la Communauté de communes, à titre de garantie, des arrhes d'un montant de 10 % du prix de vente du lot TTC, en une seule fois, après réception de l'avis des sommes à payer, soit 1 971,68 €,
- **DE PRECISER** que les frais de notaire ainsi que les frais de raccordement aux réseaux (électricité, téléphone, eaux, eaux usées, fibre optique) restent à la charge des acquéreurs tout comme l'implantation du puisard nécessaire à la gestion des eaux pluviales dudit lot,
- **DE DEMANDER** à l'Office notarial SELARL Notaires de la Baie du Mont à PLEINE-FOUGERES de Maître Hervé RAMOND, notaire, de procéder à l'établissement de l'acte authentique,
- **D'AUTORISER** le Président ou le 1er Vice-Président à signer le futur acte authentique de vente dudit lot, au prix de 44,43 € HT le m², à M. MERROUK Adam et Mme MERROUK Annaëlle, ainsi que toutes les pièces relatives au dossier.

Date de publication, le 27 février 2026,
Certifié exact,

**La Secrétaire de séance**
**Marie-José CAILLET**

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 27 février 2026,

**Le Président,**
**Denis RAPINEL**